



Dette non reglee apparait-elle dans la succession

Par **bearnaise**, le **12/12/2011** à **16:09**

Ma belle-soeur a rachete a mon mari la maison familiale suite aux deces des parents. Elle n'a jamais regle cette dette. Mon mari vient de mourir. Le notaire dit que je vais devoir payer des frais de succession sur cette dette non reglee. Il demande egalement le reglement a ma belle soeur. Cette dette ou le paiement de cette dette genere t-elle comme il me dit des frais de succession.

Merci a l'avance de votre reponse

La créance de votre défunt mari sur sa soeur figure bien à l' actif de sa succession